

Quatrième journée du LAMOP

Journée Serge Lusignan

Organisée par le Laboratoire de Médiévisitque Occidentale de Paris

Mercredi 18 mai 2016, 10H00-17H00



Salle Marc Bloch

Centre Sorbonne

17 rue de la Sorbonne, 75005 Paris

En raison des difficultés d'accès récurrentes à la Sorbonne depuis les attentats, prière à toute personne intéressée ne disposant pas d'un accès facilité (carte d'étudiant, professionnelle, etc...) de contacter benoit.grevin@orange.fr, et dans tous les cas de se munir d'une pièce d'identité et du programme ci-joint

Depuis de nombreuses années, Serge Lusignan est sans doute l'historien médiéviste canadien le plus connu en France. Professeur à l'université de Montréal de 1972 à 2008, membre de la Société Royale du Canada de 1989 à 2006, il a entre autres distinctions reçu la bourse Killam du Conseil des arts du Canada pour la période 2002-2004 (la bourse Killam, attribuée chaque année à un nombre réduit de personnalités scientifiques canadiennes, toutes disciplines confondues, distingue une recherche de qualité exceptionnelle au moyen d'un financement important et d'une double année sabbatique).

Serge Lusignan n'est pas seulement un historien qui a bâti une œuvre importante en abordant de nombreuses questions touchant à la culture médiévale, entendue dans son sens le plus large : cultures textuelles et linguistiques bien sûr, de l'encyclopédisme au choix des langues et à la formularisation, mais aussi cultures institutionnelles du monde universitaire, des milieux urbains, cultures pratiques des métiers. C'est surtout un chercheur qui a construit une méthode originale, une méthode cherchant à ancrer un questionnement sur le choix de la langue, en particulier, du français, comme moyen d'expression des sociétés médiévales, dans la pratique historique. C'est sans doute l'aspect le plus connu de son œuvre d'avoir, de *Parler vulgairement. Les intellectuels et la langue française aux XIII^e et XIV^e siècles* (première éd. 1986) jusqu'à l'*Essai d'histoire sociolinguistique. Le français picard au Moyen Âge* (2012), en passant par le fameux *La langue des rois au Moyen Âge* (2004), élaboré une véritable méthode pour aborder l'étude des choix linguistiques des sociétés médiévales, une méthode qu'il prend soin de définir comme « histoire sociolinguistique », en la distinguant de la plus classique « sociolinguistique historique ».

En quoi le fait d'être né au Québec au milieu du XX^e siècle, dans une société où le français tenait une place différente de celle qui était la sienne dans la France d'alors, a-t-il conditionné cette approche ? Quel regard un historien canadien porte-t-il sur l'histoire médiévale ? Quelles possibilités pour une nouvelle histoire sociale et culturelle, tentant de dépasser les clivages disciplinaires, au vingtième-et-unième siècle ? Autant de questions que la présentation et la discussion en sa compagnie de l'œuvre accomplie et en cours de Serge Lusignan permettront d'aborder, en dialogue avec les recherches des étudiants du Laboratoire de Médiévisique Occidentale de Paris.

Choix de livres :

- Essai d'histoire sociolinguistique. Le français picard au Moyen Âge*, Recherches littéraires médiévales, 13, Paris, Classique Garnier, 2012, 340 pages.
- Avec Guyotjeannin, le concours des étudiants de l'École nationale des chartes et la collaboration d'Eduard Frunzeanu, *Le formulaire d'Odart Morchesne dans la version du ms BnF fr. 5024*, Mémoires et documents de l'École des chartes 80, École des chartes, Paris, 2005, 480 pages.
- La langue des rois au Moyen Âge. Le français en France et en Angleterre*, Presses Universitaires de France, Paris, 2004, 296 pages.
- « Vérité garde le roy » *La construction d'une identité universitaire en France (XIII^e -XV^e siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, 332 pages.
- Avec M. Paulmier-Foucarter, *Lector et compiler. Vincent de Beauvais, frère prêcheur. Un intellectuel et son milieu au XIII^e siècle*, Créaphis, Grâne, 1997.
- Avec Paulmier-Foucarter et A. Nadeau éd., *Vincent de Beauvais. Intentions et réceptions d'une oeuvre encyclopédique au Moyen Âge*, Bellarmin-Vrin, Montréal-Paris, 1990.
- Parler vulgairement. Les intellectuels et la langue française aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris-Montréal, Vrin-Presses de l'Université de Montréal, 1986, 2^e éd. 1987, 204 pages.
- Allard, G.H. et S. Lusignan éditeurs, *Les arts mécaniques au Moyen Âge. Actes du 8^e Colloque de l'Institut d'études médiévales*, Montréal-Paris, Bellarmin-Vrin, 1982, 174 pages

Matinée, 10h00-12h00 :

Benoît Grévin : accueil

Serge Lusignan : « L'histoire sociolinguistique. Itinéraire d'un historien et genèse d'une méthode »

Après-midi, 14h00-17H00 :

Présentation-discussion du travail de quatre doctorants du laboratoire, dialogue avec Serge Lusignan

Mélissa Barry : « Langues des sources et langues de l'Autre : la langue comme élément identitaire dans l'Angleterre de la fin du Moyen Age (XIII^e-XV^e siècles) »

Evgeniya Shelina, « Comparer le comparable et l'incomparable. Les champs sémantiques du pouvoir dans le latin et les langues vernaculaires du XIII^e siècle »

Cécile Sabathier, « La gestion des travaux publics dans le Midi Toulousain aux XIV^e et XV^e siècles : la figure de l'artisan qualifié et de l'expert »

Marie-Emeline Sterlin, « 'D'icelles lettres aux gens lais avoir plus clere congnoissance'. Cartularisation et traduction dans le Livre Blanc d'Abbeville (XIII^e-XV^e siècles) ».

Résumé des présentations des doctorants :

« Langues des sources et langues de l'Autre : la langue comme élément identitaire dans l'Angleterre de la fin du Moyen Age (XIII^e-XV^e siècles)

Mélissa Barry : directeur Darwin Smith (LAMOP), co-directeur Christopher Fletcher (LAMOp).

Dans sa *Chronica Maiora*, le moine de St Albans Thomas Walsingham met en scène des Ecossais qui, s'apprêtant à envahir le Nord de l'Angleterre frappé par la peste, tentent de se prémunir de l'épidémie en récitant une prière à effet comique. Le chroniqueur rapporte d'abord cette dernière en latin, puis « dans leur langue » (*in ipsorum ydiomate*), qui n'est autre que l'anglais. Si l'on considère que la langue parlée par les Ecossais est aussi celle des compatriotes de l'auteur, cette expression paraît difficile d'interprétation. Elle pose en effet une double question : premièrement, celle de la langue des sources dans l'Angleterre médiévale et deuxièmement, celle de la représentation de la langue de l'Autre dans ces mêmes sources.

Comme l'a démontré entre autres Bernard Guenée, il existe au Moyen Age un lien essentiel entre la « nation », ici au sens de peuple, et la langue, de telle sorte que cette dernière apparaît comme l'élément identitaire principal. Cependant, cette parfaite identité entre un peuple et sa langue n'est pas sans poser problème dans l'Angleterre de la fin du Moyen Age. Comment les auteurs peuvent-ils, dans un contexte plurilingue, mettre en avant l'idée d'une langue maternelle anglaise, propre au peuple anglais et contribuant à former son identité ? Pour tenter de répondre à cette question, nous analyserons les arguments justifiant les traductions vers le moyen anglais, mais aussi le discours et les stratégies discursives (et parfois politiques) des sources latines et anglo-normandes.

Sans surprise, la langue constitue également l'élément essentiel d'identification des peuples, de telle sorte que ces deux mots fonctionnent parfois comme de parfaits synonymes. La langue et l'appartenance ethnique vont ainsi de pair. De même, il arrive que les peuples étrangers soient regroupés arbitrairement sous une même appellation en raison de similarités linguistiques, alors qu'à l'inverse, des langues différentes permettent aux auteurs d'opérer des distinctions au sein des peuples celtes. De plus, la langue et le langage de l'Autre ne sont pas neutres, mais participent du portrait des peuples.

Surtout, c'est la diversité des langues qui « crée » en quelque sorte l'étranger. Dans le cadre de l'interaction avec l'Autre se pose la question de l'altérité linguistique, dont l'expression varie en fonction de la langue de la source. Si elle est parfois passée sous silence, elle peut aussi être utilisée à dessein pour souligner l'altérité d'un peuple ou d'un individu. De même, elle apparaît parfois comme une menace et est sollicitée dans le cadre d'un discours xénophobe à l'encontre des groupes étrangers présents en Angleterre, alors que la connaissance de la langue anglaise est synonyme d'intégration. A l'inverse, les contacts avec l'Autre et avec une langue étrangère peuvent corrompre la langue maternelle d'un groupe ou d'un individu. Toutefois, si l'altérité linguistique représente une menace, ce peut aussi être le cas de la similarité linguistique, puisque tous les peuples ennemis ne parlent pas une langue étrangère.

Enfin, les auteurs tentent parfois de rendre compte de la langue de l'Autre dans le cadre du portrait qu'ils dressent des contrées et peuples étrangers, et on assiste alors à une « intrusion » de mots ou groupes de mots étrangers, qui viennent se croiser avec les langues des sources. Ces incorporations, de natures très diverses, peuvent être faites dans une optique didactique,

pour décrire des réalités propres à une aire géographique, pour désigner un groupe social immigré, pour dépeindre la langue de l'étranger dans des contextes humoristiques ou dramatiques, ou encore pour rendre compte de la différence linguistique dans un discours majoritairement rapporté dans la langue de l'auteur. Surtout, elles peuvent aussi avoir une visée clairement satirique et constituer une violente attaque contre le caractère national d'un peuple.

« Comparer le comparable et l'incomparable. Les champs sémantiques du pouvoir dans le latin et les langues vernaculaires du XIII^e siècle »

Evgeniya Shelina, directeur Joseph Morsel (LAMOP) en co-tutelle avec Ana Rodriguez (CCHS-CSIC, Madrid)

L'Occident du XIII^e siècle est une région très vaste, trop vaste pour supposer que les conceptions du *pouvoir* qui y furent élaborées furent les mêmes partout, même si l'on constate des problèmes communs que l'on essayait de résoudre dans tous les territoires de la région et dont les solutions paraissent souvent similaires. Pour donner quelques exemples : légitimité/illégitimité du pouvoir ; volonté/absence de volonté lors de la soumission au pouvoir ; un bon/mauvais usage du pouvoir ; les provenances du pouvoir. Tout en étant communs, ces problèmes ont influencé les vocabulaires du pouvoir de différentes régions de l'Europe et ont contribué à l'apparition de similitudes dans l'usage des mots que l'on traduit comme 'pouvoir' en français moderne. Cependant, la question que je pose dans mon travail n'est pas de savoir 'qu'est-ce qu'est le pouvoir au XIII^e siècle' ou 'qu'est-ce qui est propre aux conceptions du pouvoir au XIII^e siècle?', mais 'qu'est-ce que c'est que la *potestas*, le *regnum*, l'*auctoritas*, le *poder*, le *señorio*, la *naturaliza*, *vald*, *matr*, *riki*?' (5-8 mots pour chaque langue sont sous étude); quels sens sont cachés sous les mots que l'on attache aux champs lexicaux du 'pouvoir' de chaque langue (en sachant que c'est toujours un chercheur qui construit et qui délimite les champs lexicaux pour chaque territoire). Un moyen de le reconstruire est l'examen de l'usage de ces mots dans les sources du XIII^e siècle. On a choisi ce siècle comme période de la recherche parce que c'est à cette époque que l'on observe la coexistence de deux langues écrites du pouvoir dans les régions de l'Occident sous étude (le latin et un vernaculaire sur les territoires qui correspondent à la Belgique actuelle, en Castille et dans l'ensemble Norvège-Islande) ou du moins le passage d'une langue à une autre. Comme il ne s'agit que d'un travail en cours, dans mon exposé je me limiterai à deux territoires : la Castille et la Norvège+Islande.

Lorsqu'on étudie les champs lexicaux des mots provenant de langues différentes, notamment les champs lexicaux du pouvoir, et qu'on essaye de les comparer, on s'affronte à de multiples problèmes : le nombre de noms appartenant au champ n'est presque jamais pareil parmi les langues ; le nombre d'occurrences de chaque mot varie significativement, ainsi que la longueur et le nombre de textes dans le corpus constitué pour chaque pays; certaines langues ont des systèmes très développés de synonymie, d'autres non (on affronte ce problème quand on travaille avec le latin et les vernaculaires) ; les genres des textes peuvent varier selon les régions, et les sens des mots varient selon les genres ; les périodes des changements dynamiques à l'intérieur des champs lexicaux ne coïncident pas dans le temps selon les régions etc.

Donc, pour que la comparaison devienne ‘légitime’, on doit trouver des points communs qui permettent une comparaison, même s’ils sont parfois extérieurs à ‘la langue’. Dans mon exposé je m’arrêterai sur trois ‘points’ de comparaison possibles pour les territoires choisis au temps choisi. Premièrement, à partir du XIII^e siècle on observe l’apparition de plusieurs traductions de la Bible vers les langues vernaculaires : en France, en Castille, en Norvège apparaissent *La Bible du XIII^e siècle*, la *Biblia alfonsina*, et au début du siècle suivant, le *Stjórn*. Avec le(s) même(s) texte(s) à la base, différents modes de ‘traduire’ la même situation en langues vernaculaires furent adoptés par les ‘traducteurs’ médiévaux; de plus, on observe des différences entre les situations qui sont considérées en tant que « situations de pouvoir » et qui sont décrites et nommées à travers les mots appartenant au champ lexical du pouvoir. En comptant les mots, on s’aperçoit que dans les deux vernaculaires les mots du champ lexical apparaissent plus souvent que dans le texte latin. Dans cette première partie de l’exposé je montrerai quels sont les groupes des contextes où les mots du champ sous analyse apparaissent dans chacune des traductions et j’essaierai d’expliquer les différences de distribution des mots selon les contextes.

Deuxièmement, les vernaculaires de différents territoires ne furent pas les mêmes, mais tout l’Occident a eu une langue commune : le latin ; malgré le fait que le latin ne fut pas exactement le même dans toutes les régions (par exemple, le ‘latin norvégien’ était plus artificiel que le ‘latin castillan’). C’est à travers les textes bilingues et les traductions dont la Bible n’est qu’un exemple, que les différences et les similitudes deviennent plus visibles. On s’aperçoit que tandis que les mots ‘*potestas*’, ‘*potentia*’, ‘*auctoritas*’ ont chacun au moins deux-trois équivalents dans les langues vernaculaires, le mot ‘*regnum*’ est en général traduit comme ‘*regno*’ en ancien castillan (s’il ne s’agit pas du ‘*regnum*’ au sens de la période du règne que l’on désigne par ‘*regnado*’) et ‘*riki*’ en vieux norrois. Cette équivalence *regnum-regno-riki* nous permet de comparer les champs sémantiques de ces mots, une action qui ne peut pas être effectuée si directement avec, par exemple, ‘*potestas*’ latin, ‘*vald*’ du vieux norrois et ‘*poder*’ de l’ancien castillan, dont les significations furent considérées comme ‘entrecroisantes’, mais pas ‘coïncidentes’ par les auteurs médiévaux. La deuxième partie de mon exposé sera consacrée à ce ‘triplet’ des mots *regnum-regno-riki*, les mots dont le nombre d’occurrences est supérieur à celui des autres mots du champ et qui attirent les autres mots de leur champ. Si en général au XIII^e siècle les relations du pouvoir commencent de plus en plus à être construites à travers les abstractions, on observe aussi l’apparition des ‘doubles abstractions’ dans les sources latines et écrites en ancien castillan (telles que ‘*potestas regni*’, ‘*dominium regni*’ etc.), en vieux norrois le temps des ‘doubles abstractions’ n’est pas encore arrivé et ‘*riki*’ reste un des co-occurents des autres mots du champ, mais ne s’aligne pas avec eux dans des ‘doubles abstractions’. On montrera à travers les listes des co-occurents comment des mots, comment ‘*regnum*’, ‘*regno*’, ‘*riki*’ furent construits par les auteurs médiévaux. Troisièmement, même si les sens sont distribués différemment parmi les mots du champ lexical du pouvoir dans chacune de ces langues, les ‘segments répétés’ qui contenaient ces mots montrent des similitudes. On observe dans toutes les langues l’opposition entre les modèles de ‘pouvoir de X de faire qch’ et ‘pouvoir de X sur Y’ ; l’opposition du ‘pouvoir sur le territoire’ et du ‘pouvoir sur les gens’ ; ainsi que l’opposition du pouvoir d’une personne et du pouvoir d’un office, toutes ces oppositions étant exprimées à travers un mot particulier de chacune des langues. Dans la troisième partie de l’exposé je vais montrer, tout d’abord, quelles actions furent cachées sous ‘*poder de*’ et sous ‘*vald að*’ ; ensuite, nous verrons quels groupes et quelles personnes apparaissent sous X et Y dans une formule ‘pouvoir de X sur Y’ selon les territoires, selon les sources de différents genres et selon le temps de la rédaction des sources.

La gestion des travaux publics du Midi Toulousain aux XIV^e et XV^e siècles : la figure de l'artisan qualifié et de l'expert

Cécile Sabathier : directeur Philippe Bernardi (LAMOP), co-directrice : Sandrine Victor
(MCF Institut National Universitaire Champollion, Albi)

La recherche, que je présenterai pour débiter cette communication, porte sur les travaux publics du Midi médiéval aux XIV^e et XV^e siècles. L'étude se centre sur cinq villes qui sont Toulouse, Albi, Rodez, Cahors et Montauban. L'objet de l'étude est plus précisément l'ensemble des compétences administratives, financières ou encore politiques mises en œuvre par les autorités municipales dans la gestion de l'aménagement urbain. Cette lecture est mise en pratique au sein d'un contexte juridique et politique marqué par l'affirmation du pouvoir monarchique sur les gouvernements urbains. Le renforcement de l'autorité royale, opéré à partir du XIII^e siècle, influa largement sur l'autonomie des instances municipales, redéfinissant notamment les modalités de gestion de l'espace urbain. Au moment de la Guerre de Cent ans (1337-1453), ces villes, à l'instar de l'ensemble du royaume, traversent une période de turbulences. Aux ravages du conflit militaire, s'ajoutent les famines, les disettes et les épidémies. La diversité et les similarités des situations politiques et économiques de ces cités ainsi que les échanges commerciaux et diplomatiques qu'elles entretiennent, sont autant d'éléments qui permettent d'envisager pour l'étude de l'aménagement urbain une approche comparative prometteuse.

Il est alors nécessaire de faire dialoguer les sources administratives émanant des autorités urbaines et les documents de la pratique afin de définir l'ensemble du processus lié aux travaux publics, du projet à l'exécution. Notre recherche se base ainsi sur une riche documentation composée principalement de comptes municipaux et de délibérations des conseils consulaires. Le corpus comprend également les documents produits par le pouvoir souverain et les instances le représentant, tels que les actes constitutifs de la commune et les arrêts du Parlement de Toulouse, créé en 1443 par Charles VII.

La nouveauté de cette approche réside dans la lecture particulière des choix opérés par les autorités municipales en matière de travaux publics et l'attention portée, dans ce sens, aux procédés de pensée et d'action mobilisés dans la gestion de l'espace urbain. Dans le cadre de ce questionnement, j'exposerai, sur la base de quelques documents d'archives, une des problématiques au cœur de ma recherche. Les édifices publics comme les ponts, les fortifications, les fontaines ou encore les moulins sont des ouvrages souvent complexes qui confrontent les autorités municipales à une culture technique savante. Représentants d'un savoir spécifique, l'artisan qualifié et l'expert sont des figures clés pour comprendre l'application des techniques en matière de travaux publics. Il s'agit alors d'analyser les modalités de recrutement de ces spécialistes et les procédures de constitution d'un corps éventuel d'experts. La présence de ces techniciens capables reflète la volonté des consuls d'attirer les connaissances, elle trahit aussi un coût financier consenti par les édiles dans un souci technique et/ou esthétique. L'observation des mouvements professionnels exprime également l'existence d'un réseau d'information à l'échelle régionale voire internationale. Ainsi, la mention de ces personnages met en lumière tout à la fois les capacités de choix et de décision des édiles ainsi que les notions d'évaluation et de valorisation des compétences techniques mobilisées pour l'aménagement urbain. C'est à partir de ces renseignements qu'il est possible de lire à travers les « travaux publics » les dynamiques internes et externes qui peuvent exprimer la diffusion de savoirs, d'influences ou de modèles.

« D'icelles lettres aux gens lais avoir plus clere congnoissance ». Cartularisation et traduction dans le Livre Blanc d'Abbeville

Marie-Emeline Sterlin : codirection d'Olivier Mattéoni (LAMOP) et Olivier Guyotjeannin (CJM / ENC)

Du point de vue linguistique, le Livre Blanc d'Abbeville occupe une place toute particulière parmi les cartulaires municipaux de l'espace picard¹. En effet, alors que dans les cartulaires de Doullens, de Laon ou encore de Saint-Quentin les chartes furent copiées dans leur langue d'émission (latin, français d'Ile de France ou français picard) ; alors que dans les cartulaires de Senlis et de Noyon les copistes firent le choix du bilinguisme, faisant suivre chaque acte en latin par sa traduction en « roumanz » ; le Livre Blanc d'Abbeville, quant à lui, contient deux parties dans lesquelles la traduction vernaculaire des chartes en latin a été directement transcrite, sans lui adjoindre la version latine.

Ce constat de la singularité des copistes abbevillois dans leurs choix linguistiques constitue le point de départ d'une réflexion qui sera déclinée en deux temps dans cette présentation : d'une part, en analysant les choix propres à la traduction de la charte de commune d'Abbeville ; d'autre part, en posant la question de l'articulation entre traduction et cartularisation.

Le Livre blanc d'Abbeville est un manuscrit de 181 feuillets de parchemin. Il a été commencé à la toute fin du XIII^e siècle par la copie de 82 actes en deux parties distinctes, puis a été régulièrement complété et enrichi en plusieurs phases de rédaction qui s'étalent jusqu'au XVI^e siècle. Deux cahiers (ff. 166 à 181) ont été ajoutés tardivement au Livre Blanc. Copiés au XV^e siècle, ils rassemblent des documents relatifs à la Léproserie du Val, contrôlée par l'échevinage d'Abbeville à partir du XIII^e siècle.

Dans la première partie du noyau primitif du Livre blanc (ff. 1-34v), consacrée aux libertés et aux privilèges de la ville, tous les actes ont été copiés en picard ; au moins douze d'entre eux ont été traduits du latin.² Malgré les nombreuses pertes subies par les archives d'Abbeville durant la Seconde guerre mondiale, certains originaux de ces documents sont encore conservés aujourd'hui, notamment la charte de commune de la ville. La comparaison du texte originel – latin - à la version picarde du Livre Blanc nous permettra d'aborder les choix opérés lors de la traduction. Ces observations seront par ailleurs inscrites dans un temps plus long en convoquant la traduction plus tardive de cette même charte, conservée dans le Livre Rouge d'Abbeville. La confrontation des deux traductions successives de cette charte de commune permettra par ailleurs d'ancrer la réflexion dans la perspective plus large de l'évolution de la *scripta* picarde au cours des XIII^e et XV^e siècles.

Outre ces considérations sur les traits picards relevés dans les textes, l'étude du Livre blanc amène à se poser la question de l'articulation entre traduction et cartularisation : comment la démarche de traduction s'intègre-t-elle à la conception et à la fabrication du cartulaire ? En effet, si la première partie du noyau primitif comporte un grand nombre d'actes traduits, la configuration de la deuxième partie, pourtant réalisée au même moment, est sensiblement différente : sur les trente-cinq entrées de ce segment, trois seulement sont en langue vernaculaire ; les autres sont transcrits en latin. Pourquoi choisir de traduire certaines chartes, et pas les autres ? Cette interrogation recoupe en partie celle des motivations qui ont conduit à l'élaboration du cartulaire et celle de la fonction qui lui était destinée. Nécessité de

¹ Abbeville, Bibliothèque historique, ms.114. (ancienne cote : AA 130)

² DROLET (Sébastien), « Le cartulaire Livre blanc d'Abbeville », *Memini, Travaux et documents*, 12 (2008), p.109.

rendre compréhensible au plus grand nombre des chartes en latin, revendication d'une identité propre à la ville : l'identification des chartes traduites, la comparaison de la langue des titres-analyses à celle des entrées, l'étude de la mise en page du manuscrit seront autant de pistes explorées pour mettre à l'épreuve ces hypothèses.